

JA

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 85-170 du 10 Mai 1985

portant nomination des Membres et du Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale pour l'Industrie des Corps Gras (SONICOG).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 84-322 du 3 Août 1984 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 84-500 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU le décret N° 83-409 du 17 Novembre 1983 portant approbation des Statuts de la Société Nationale pour l'Industrie des Corps Gras (SONICOG) ;
- SUR proposition conjointe du Ministre de la Justice, Chargé de l'Inspection des Entreprises Publiques et Semi-Publiques, du Ministre des Finances et de l'Economie et du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 24 Avril 1985,

D E C R E T :

Article 1er. - Sont nommées membres du Conseil d'Administration de la Société Nationale pour l'Industrie des Corps Gras (SONICOG) les personnes dont les noms suivent :

- Camarades : - Cassien AGBOTON et G. TSAWLASSOU, Représentants du Ministère des Finances et de l'Economie
- Emile AHOHE : représentant du Ministère du Plan et de la Statistique ;
- Gaston AHO : représentant du Ministère du Travail et des Affaires Sociales ;

.../...

- Celestin ZEKPA : représentant du Ministère du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Jérôme COFFI et Albert KAKESSA : représentant du C.D.R. de la Société National pour l'Industrie des Corps Gras ;
- Sésraphin KAKAI, Gaston OKPEIFA et Moucharaf ADJAI : représentants du Syndicat de la Société Nationale pour l'Industrie des Corps Gras (SONICOG).

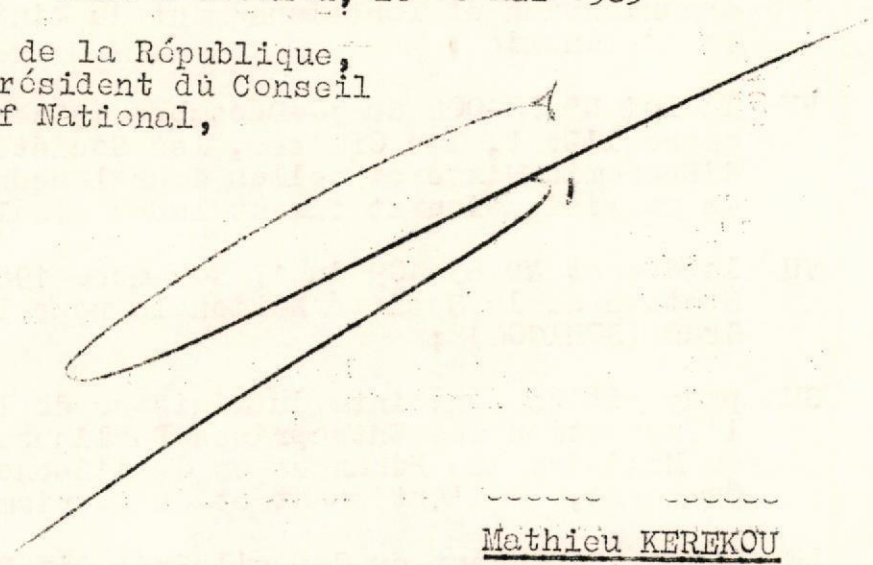
Article 2. - Le Camarade Cassien AGBOTON est nommé Président du Conseil d'Administration de la Société Nationale pour l'Industrie des Corps Gras (SONICOG).

Article 3. - Sauf indications expressees et contraires des organismes mandants, les remplaçants des administrateurs sus-désignés dans leurs fonctions antérieures les remplacent automatiquement au sein du présent Conseil. Un acte subséquent sera pris pour régularisation.

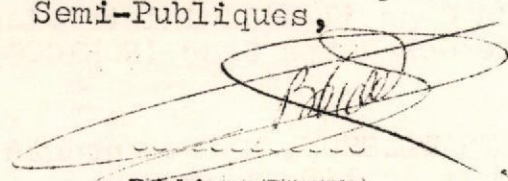
Article 4. - Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 10 Mai 1985

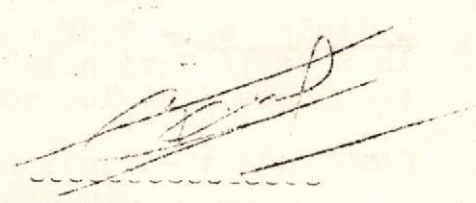
par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,


Mathieu KEREKOU

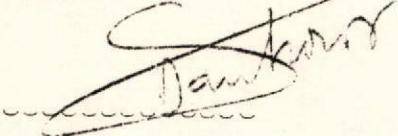
Le Ministre de la Justice,
Chargé de l'Inspection des
Entreprises Publiques et
Semi-Publiques,


Didier DASSI

Le Ministre des Finances et de
l'Economie,


Hospice ANTONIO

Le Ministre du Commerce, de l'Artisanat
et du Tourisme,


Soulé DANKORO

Ampliations : PR 8 SA/CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 PPC 2 SGCEN 4 MFE 4
Autres Ministères 14 SPD 2 DPE-DLC-INSAE 3 IGE et ses Section 4
CCIB 4 DTC-GCOMB-ONEPI 3 JORPB 1 BCP 2 UNB-FASJET-BN 8 CEAP 6
Intéressés 10.-